



## PRO ROSS EAU

(Siret : 47787415000048)

**M. ROSSO**

24 Rue Gustave Madiot

ZA Les Bordes

91070 BONDOUFLE



Entreprise titulaire de la qualification

### Qualibois module Air

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

*Période couverte par le certificat : 03 août 2023 au 03 août 2024*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 27/12/2022 : F09619F1244000 / 001 505742/38 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 27/12/2022 : F09619F1244000 / 001 505742/38 - SMA BTP (Paris)

### Qualibois module Eau

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

*Période couverte par le certificat : 20 juillet 2023 au 20 juillet 2024*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 27/12/2022 : F09619F1244000 / 001 505742/38 - SMA BTP (Paris)

- décennale au 27/12/2022 : F09619F1244000 / 001 505742/38 - SMA BTP (Paris)



### Numéro Qualibois : QB/45350

Forme juridique : SARL

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 13 juin 2023

**Gaël Parrens,**

*Président de l'instance de qualification*

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



**Qualibois** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 03 août 2025 pour QualiBois module Air, 20 juillet 2025 pour QualiBois module Eau